

Cahier des charges

Titre de la fonction

Paysagiste

Taux d'activité

80% - 100%

Services

Service de l'environnement

Position hiérarchique du poste

Subordonné/e au chef d'équipe espaces verts

But de la fonction

- Collaboration étroite et soutien au chef d'équipe, être force de propositions ;
 - Participer au maintien et à l'amélioration quantitative et qualitative du patrimoine arboré de la commune ;
 - Entretien différencié et respectueux de la nature des espaces verts du territoire communal (massifs floraux, arbres, arbustes, prairies fleuries, pelouses, gazons sportifs).
-

Responsabilités principales

- Entretenir, selon les règles de l'art, les arbres et les arbustes sur parcelles communales, en ayant pour but l'augmentation de la surface de la canopée, tout en s'assurant des contraintes sécuritaires et de respect des gabarits le long des routes et chemins... ;
 - Entretenir d'une manière indépendante les surfaces herbacées (surfaces sportives, parcs publics, bâtiments communaux) ;
 - Effectuer des plantations d'arbres et d'arbustes indigènes ;
 - Saisie informatique du patrimoine arboré et de son état physiologie en binôme avec le chef d'équipe ;
 - Aménager aux endroits prévus des parterres de fleurs et des massifs de plantes vivaces ;
 - Réaliser des aménagements paysagers favorables à la biodiversité (plans d'eau, petites structures, ensemencements...) ;
 - Effectuer des plantations d'arbres et d'arbustes indigènes ;
 - Tailler, selon les règles de l'art, les haies, arbres et arbustes d'ornement ;
 - Effectuer le suivi et la prise de mesures de lutte contre les néophytes envahissants sur le territoire communal ;
 - Assurer la propreté urbaine et nettoyer les parcs et les lieux de promenades ;
 - Nettoyer et réparer l'outillage ;
 - Entretenir et réparer le matériel en hiver (bancs, tables) ;
-

- Mettre en place du matériel pour les manifestations, créer et poser les décorations de Noël ;
 - Déneiger et saler les routes et les chemins ; participer aux piquets de neige ;
 - Accompagnement professionnel et bienveillant d'apprenti(e).
-

Complexité de la tâche, de l'environnement de travail, difficultés majeures, challenges

- Bonne résistance physique ;
 - Contribuer au développement de la gestion différenciée des espaces verts ;
 - Capacité à travailler en plein air, par tous les temps, en lien avec le rythme des saisons ;
 - Horaires irréguliers en hiver et disponibilité en cas de neige et/ou salage du domaine public, aussi les week-ends et jours fériés si besoin.
-

Pouvoir de décision, autonomie

Capacité d'autonomie, d'initiative et sens de l'organisation.

Conduite de collaborateurs (directe/indirecte)

Néant

Connaissances et compétences professionnelles requises (savoir-faire)

Critères impératifs

- Titulaire d'un CFC d'horticulteur/trice paysagiste ou expérience jugée équivalente ;
- Passionné(e) de nature prêt/e à prendre des responsabilités et être acteur/trice dans la préservation et le respect de l'environnement, notamment à travers le développement de la biodiversité en ville ;
- Disposer d'un intérêt et de compétence en particulier pour la taille dans le respect du patrimoine arboré, l'aménagement des massifs et des surfaces engazonnées ;
- Excellente connaissance des végétaux, notamment les arbres et les arbustes (indigènes et non indigènes) et les néophytes envahissants ;
- Permis de conduire catégorie B ;
- Résider sur le territoire communal ou dans un rayon de 20 min.

Critères souhaités

- Au minimum 7-8 ans d'expérience après l'apprentissage dans le paysagisme et l'entretien naturel et extensif de jardins ;
 - Bonne maîtrise en maçonnerie, terrassement, enrochements et plantations diverses ;
 - Spécialisation d'arboriste (connaissances de l'état sanitaire, sécuritaire et de biodiversité : arbre-habitat, arbre remarquable...) représente un atout ;
 - Permis de conduire C1.
 - Permis de machiniste.
-

Compétences et qualités personnelles et sociales (savoir-être)

- Personne ponctuelle, investie, motivée et curieuse ;
 - Intérêt particulier pour les problématiques environnementales actuelles et pour la recherche de solutions (zéro phyto, extensification des entretiens...) ;
 - Esprit de collaboration et facilité dans le dialogue et l'échange ;
 - Organisation et autonomie dans son travail ;
 - Sens de l'observation et créativité ;
 - Connaissance et respect des règles de sécurité, EPI, travaux sur route ;
 - Habileté manuelle.
-

Vérification du cahier des charges

Il s'effectue lors de tout changement significatif ou à la demande de la Municipalité.

Documents associés

- Contrat de travail.
- Règlement du personnel communal.
- Règlement sur l'horaire variable.

Date et signatures

Le Mont-sur-Lausanne, le

Cheffe de service :

Collaborateur-trice :

Marianne Liechty,
Cheffe du Service de l'environnement